

QUOTINER CREDID 10 MARS 198 MEEL FNIQUE,50 AFTA SETION

Directeur: Jacques Fauvet

Algérie, 2 DA; Maroc, 2,50 dr. Tuniste, 230 fr. 1 Aljemagne, 1,60 DM; Autriche, 14 sch.: Belgique, 23 fr.; Canada, 1,10 \$; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA; Danemark, 6,50 kr; Espagne, 70 pes.; G.-B., 43 p.; Gréce, 45 dr.; Iran, 125 rls; Irlande, 70 p.; Italie, 1000 l.: Liban, 325 P.; Luxembourg, 23 f.; Morvège, 4,75 kr. Pays-Bas, 1,75 fl.; Portugal, 45 esc.; Senégal, 275 F CFA; Suède, 4,75 kr. Sulsse, 1,30 f.; E.-U., 95 cents; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 22

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. :

Les futurs offices d'intervention agricoles permettront de contrôler

le poloalors ratégie

Etatse avec David onnaispeuple cile. Je ons de r leur

cipiter ins la

présent itiques. TA.

Le projet de loi relatif à la création d'offices d'intervention par produits agricoles vient d'être soumis pour discussion aux organisations professionnelles, après avoir été approuvé par le premier ministre, en conseil interministériel. Ce projet devrait être présenté au conseil des ministres du 7 avril. Les offices permettront de contrôler les transactions et d'éviter les effets les plus néfastes du marché sans pour autant s'y substituer. Ils viendront en complément des offices fonciers, projet dont les députés devraient également débattre le mois prochain.

le marché sans s'y substituer

Le projet de loi qui vient d'être soumis pour discussion aux organisations professionnelles ne propose pas à proprement parler la création de tel ou tel office. Il tend à définir, dans une première partie, le cadre juridique dans lequel ces offices exerceront leur mission et, dans une seconde partie, les mesures propres à certains produits : viandes, fruits et légumes.

Ces offices, par produits ou groupes de produits, pourront être créés par décret en Conseil d'Etat. Ce seront des établissements publics à caractère industriel et commercial placés sous la tutelle de l'Etat. Seul, l'exposé

des motifs précise qu'ils seront dotés d'un conseil de direction composé des représentants des professions de la filière, des sa-lariés, des consommateurs et des administrations concernées. Le dosage n'est pas précisé.

dosage n'est pas précisé.

Les missions de l'office sont vastes : « Organiser les producteurs et améliorer le fonctionnement des marchés de façon à assurer, en conformité avec les intérêts des consommateurs, une juste rémunération du travail des agriculteurs et des conditions normales d'activité aux différents opérateurs de la filière. » Le texte du projet de loi n'aborde pas la question de la garantie de revenus des agriculteurs ni celle des prix différenciés. Dans l'exposé des motifs, on précise toutefois que les offices garantiront les prix payés dans les limites d'un certain volume de production et qu'ils s'efforceront de mettre en place une modulation des aides, des garanties et des taxes, « au fur et à mesure que la réglementation européenne le permettra. »

JACQUES GRALL.

(Lire la suite page 46.)

ROJETS POUR LA CAPITALE

gramme d'architecture et d'urbanisme. e page 11)

IPLACE M. LE MOUËL E LA P.-J. DE PARIS

ec le président du C.N.P.F.

la cote d'alerte est atteinte » re M. Yvon Gattaz

manifestée un grand nombre de patrons à

travers la France.

travers la France.

Le président du C.N.P.F., qui répond ici à nos questions, considère que la pression fiscale s'est considérablement accrue au cours de ces derniers mois, ce qui risque, selon lui, de conduire à une véritable hécatombe.

Il suggère un certain nombre d'allégements 'els que la suppression de la taxe profession-le ou la fiscalisation d'une part des allocates familiales.

as familiales.

ereument que re,

résuldégradation des grave » Ensuite, les charges sociales sont calculées et payées à partir de salaires qui progressent à un de salaires qui progressent à un rythme beaucoup plus éleve qu'à

» Enfin, les charges sociales et scales ont fait un véritable bond avant depuis l'automne, et out depuis quelques semaines les 39 heures payées 40 heusemaine de congés

> Propos recueillis par TRANÇOIS SIMON.

> > ruite page 45.)

Le projet de loi relatit à la création d'offices d'intervention dans le secteur agricole que vient d'arrêter le gouvernement promet de belles empolarandes belles empoignades.

Les uns seront furieux, par principe, voire par Idéologie. Les autres seront déçus. Quoi? ces offices ne nous offrent pas de garantie de prix en fonction des coûts de production comme l'avait promis M. Mitterrand. Ce ne sont que des coquilles vides I. sont que des coquilles vides !

Aux seconds, les dépités, le gouvernement expliquera que les offices, dans la France et l'Europe de 1982, ne peuvent se substituer au marché seut à rétaisser l'office. ché, sauf à «étatiser » l'offre et la demande. On a vu ailleurs ce que cela donnait. Aux premiers, les furieux, Il devra rappeler leur lutte constante — mais peut-être n'était-ce que des mots — pour corriger les excès du libéralisme dans une société qu'ils veulent volr demeurer libérale.

« Les Interventions des offices permettront d'éviter les effets les plus néfastes du marché » : tel est le parl de la gauche. Pour le tenir, il faudra bien donner à ces offices les pouvoirs les plus larges : de contrôle des volumes de production d'artés. lumes de production, d'agrément des marchés, qui doivent devenir, en cinq ans, trans-parents, de délégation aux interprofessions.

Pour y parvenir II faudra Pour y parvenir il faudra bien savoir qui vend quoi et à qui, sans que pour autant la concentration de l'offre, qui doit équilibrer le leu avec les forces de la demande, em-pêche le développement des circuits courts, les contrats d'approvisionnement direct et puisa aux marchés de détail nuise aux marchés de détall. Dans ce sens, le projet paraît suffisamment mesuré.

Quant aux fameux prix garantis différents selon les volumes livrés, qui ne sont pas prévus dans ce projet de loi, le gouvernement n'y re-nonce pas pour autant : lls seront mis en place, « au fur et à mesure que la réglementation européenne le per-

Le paravent bruxellois est en pratique. Il peut per-ettre d'attendre que les offices aient rempll leur rôle, au point que la revendication de ceux qui veulent des prix dégressits soit oubliée. dis que ceux qui n'en veulent pas ont déjà obtenu sur ce point satisfaction. Ce temps pourra aussi être mis à profit tant à Paris qu'à Bruxelles pour affiner les propositions pour affiner les propositions et distinguer le possible du souhaitable.